

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 janvier 2009

20 H 30

Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

09.1/DE TRANSFERT DU PERSONNEL DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BRUNOY AU VAL D'YERRES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ARTICLE 1^{er} : DECIDE du transfert au Val d'Yerres – Communauté d'Agglomération des agents désignés ci-dessous, à compter du 1^{er} février 2009.

NOMS	Prénoms	Statut	Position administrative	Grades
BECKER	Bérangère	Titulaire	Temps plein	Assistante qualifiée de conservation 2 ^{ème} classe
CHELOUAH	Véronique	Non titulaire	Temps plein	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe
CHOPARD	Geneviève	Titulaire	Temps plein	Assistante qualifiée de conservation hors classe
VIOMESNIL	Suzy	Titulaire détaché	Temps plein	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe
DUBUC	Estelle	Titulaire	Temps plein	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe
POSTIF	Catherine	Non titulaire	Temps plein	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe
PICART	Mélina	Titulaire	Temps plein	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe
RICHARD	Michel	Titulaire	Temps plein	Bibliothécaire
MAIGROT	Christiane	Titulaire détaché	Temps plein	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe
DELAVALLEE	Michaëlle	Titulaire	Congé parental	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe

09.1/DE TRANSFERT DU PERSONNEL DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BRUNOY AU VAL D'YERRES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ARTICLE 2 : DIT que les agents conserveront à titre individuel, s'il y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable avant le 1^{er} février 2009.

UNANIMITE

09.2/DP PASSATION D'UN AVENANT N°5 AU MARCHÉ PUBLIC N° 05-009 RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE BRUNOY - LOT N°1

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé le projet d'avenant n°5 au marché public n°05-009, relatif à l'entretien des espaces verts, annexé à la présente délibération, à conclure entre la commune de Brunoy et la société EUROVERT.

Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à signer ledit avenant.

ARTICLE 2 : L'incidence budgétaire sera imputée au budget de fonctionnement de la ville de Brunoy : chapitre 011, article 61521, exercice 2009.

UNANIMITE

09.3/C SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'YERRES / ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE

ARTICLE 1^{er} : DIT que l'avenant ci-joint consiste à créer un périmètre de veille foncière sur les parcelles cadastrées section AY n° 90, 93, 95 et 96 sises route de Brie et rue du Rôle.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant à la convention pré opérationnelle d'impulsion et de veille foncière entre la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres, l'établissement public d'Ile de France et la Commune

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer ledit avenant et tous documents s'y rapportant.

27 Voix Pour, 7 Abstention(s)

09.4/C BILAN 2008 DU DECOMPTE DES LOGEMENTS SOCIAUX

ARTICLE 1^{er} : DONNE ACTE de la présentation du décompte des logements sociaux dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains : 11 nouveaux logements sociaux ont été comptabilisés au 1^{er} janvier 2008, au titre de la période triennale 2008/2010 :

- 1 logement au 6 rue de Montgeron (projet réalisé dans le cadre de l'OPAH),
- 5 logements au 1 rue Tronchard (projet réalisé dans le cadre de l'OPAH),

09.4/C BILAN 2008 DU DECOMPTE DES LOGEMENTS SOCIAUX

- 5 logements au 14 avenue des Peupliers (projet d'acquisition-amélioration par la société d'HLM ACL-PME).

ARTICLE 2 : DIT que la commune dispose d'un taux de logements sociaux égal à 16,81 % du total des résidences principales présentes sur son territoire, sachant que ce taux devrait évoluer légèrement lorsque sera connu le nombre de résidences principales pour l'année 2008, issues du fichier établi pour la taxe d'habitation.

ARTICLE 3 : DIT qu'à l'issue de la période triennale 2008/2010, la commune devra compter 51 nouveaux logements sociaux

UNANIMITE

09.5/D DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2009

ARTICLE UNIQUE : DONNE ACTE à Monsieur le Sénateur-Maire de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice de l'année 2009.

UNANIMITE

Fait à BRUNOY, le 23 janvier 2009